

## Groupes Viticulture Raisonnée, bilan des pratiques 2017

Depuis plus de 20 ans, les viticulteurs des groupes viticulture raisonnée se réunissent chaque semaine d'avril à fin juillet. Dans les vignes, ils échangent entre eux, partagent leurs expériences et s'attachent à raisonner au mieux leurs interventions. Si la réduction d'intrants phytosanitaires est un enjeu majeur pour les viticulteurs des groupes, maintenir un haut niveau de production est prioritaire et définit la pérennité des exploitations viticoles.

Tous les ans, une synthèse est réalisée d'après les calendriers des pratiques des viticulteurs des groupes. En voici les principales conclusions pour le millésime 2017.

Depuis plus de cinq ans, les valeurs moyennes d'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) non herbicides sont décroissantes. Si les mêmes leviers sont utilisés depuis 2010 (panneaux récupérateurs, optidose®, stations météo, modèle maladie etc.), ils sont aujourd'hui correctement maîtrisés et utilisés par les viticulteurs. Cette campagne, on atteint plus de 30% de réduction de l'IFT non herbicide par rapport à la référence régionale de 16.7. Avec une autre gestion de la problématique des traitements insecticides obligatoires, les diminutions pourraient être encore plus importantes. Les progrès sont donc bien réels et si la pression parasitaire a été faible jusqu'à la floraison, elle a augmenté et s'est maintenue à un niveau modéré jusqu'aux vendanges.

En ce qui concerne la partie herbicide, la diminution de leur utilisation est moins importante. Elle demeure tout de même inférieure de 25% par rapport à la référence régionale. La volonté des viticulteurs est de limiter cette partie herbicide. Cependant, il en demeure des difficultés de mises en œuvre au vignoble. La diversité des terroirs, la taille des exploitations, le manque de main d'œuvre, restent des obstacles réels pour limiter encore plus les dés-herbants chimiques sans compromettre le niveau de productivité. L'absence de solutions de biocontrôle suffisamment performantes reste un frein à la réduction.

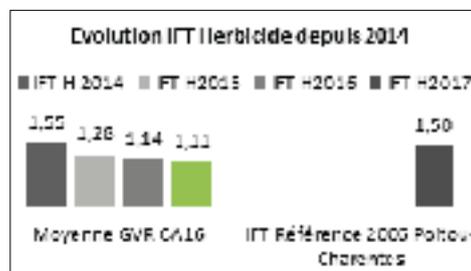
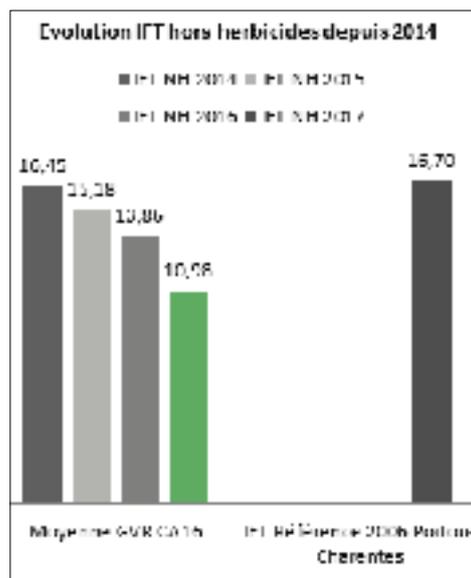
Enfin, le niveau de charge est stable entre 2017 et 2016 et la part attribuée à chaque bioagresseur l'est aussi. Cette stabilité du coût est à mettre en relation avec la consommation moindre d'intrants phytosanitaires (en quantité). Plusieurs arguments peuvent être avancés pour expliquer ce maintien du coût : la hausse des prix de certaines matières actives (Folpel, Mancozèbe), l'augmentation de l'utilisation de produits dits « hauts de gamme » plus chers qui offrent aussi un profil écotoxicologique à priori plus adapté aux pratiques actuelles et moins d'achats réalisés en morte saison.

Si vous souhaitez participer à une réunion de groupe en 2018, n'hésitez pas à contacter l'équipe viticole au 05 45 36 34 00.



La Chambre d'agriculture de la Charente est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques  
N° SIRET : 181600016  
N° Agrément : PC 00485

Pour toute information : Tél. 05 45 36 34 00  
ou [ouest-ch@charente.chambagri.fr](mailto:ouest-ch@charente.chambagri.fr)  
Retrouvez tous vos interlocuteurs sur [www.charente.chambagri.fr](http://www.charente.chambagri.fr) > vos interlocuteurs



### Bulletin technique format newsletter

Depuis 2017 Les bulletins techniques sont envoyés une fois sur deux de façon numérique (format newsletter).

Pour recevoir le prochain bulletin (format newsletter) communiquez votre adresse mail à la Chambre d'agriculture de la Cha-

rente, bureau décentralisé Ouest Charente à Segonzac : Tél. 05 45 36 34 00 ou par mail : [ouest-ch@charente.chambagri.fr](mailto:ouest-ch@charente.chambagri.fr)

# Produits alternatifs et de biocontrôle : Essai mildiou 2017



Section Viticole  
des groupements du Cognac

**Produits /spécialités testées** : produits alternatifs et de biocontrôle en association avec un produit de contact (cuivre à 500 g/ha = témoin de vraisemblance)

**Tableau 1 – Spécialités testées, parcelle de Lignières**

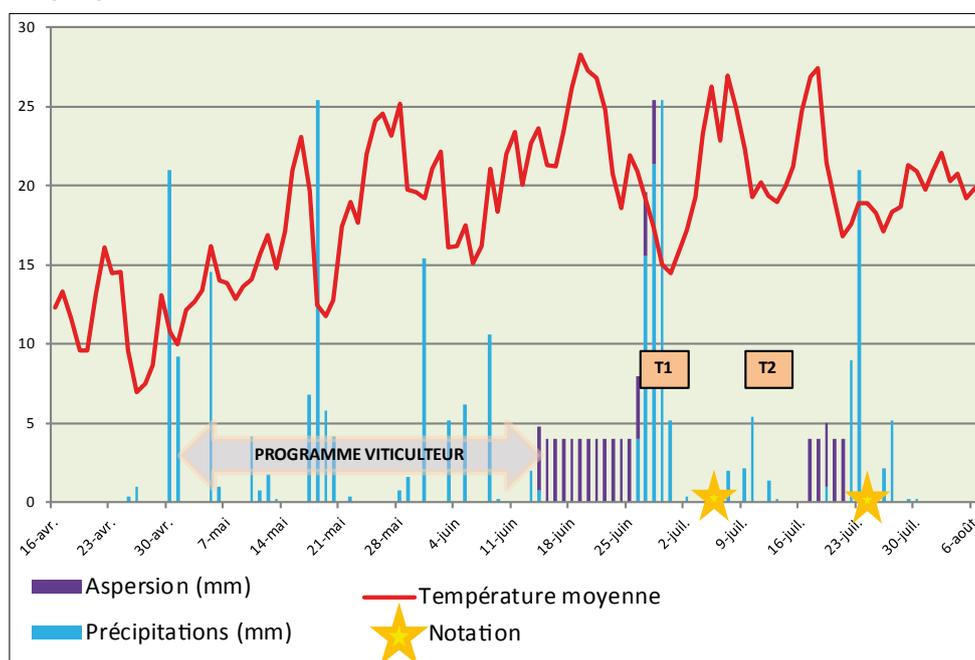
Produit Commercial (Firme)	Type	Composition	Homologation AB/biocontrôle	Utilisation dans l'expérimentation	IFT Nodu Vert par application	Coût par application (€ HT/ha)
	Témoin non traité			aucune protection du 26 juin au 21 Juillet 2017	0,2	4,25
<b>BB Rsr (UPL)</b>	Anti Mildiou	Sulfate de cuivre (20%)	AB	Témoin de vraisemblance (TV) à 2,5kg/ha : 500g de cuivre métal/ha	0,2	19
<b>Redeli (Syngenta)</b>	Anti Mildiou	Di-sodium phosphonate (500g/L)	Biocontrôle	Redeli (2,5kg/ha) + TV	1,2	49,5
<b>Bastid (Syngenta)</b>	Stimulateur de défenses naturelles	COS-OGA	Biocontrôle	Bastid (2kg/ha) + TV	1,2	64
<b>Heliosol (Action Pin)</b>	Adjuvant	Alcools de terpènes (665g/L)	AB	Redeli (2,5kg/ha) + TV + Heliosol (0,2L/ha)	1,2	52,5
				Bastid (2kg/ha) + TV + Heliosol (0,2L/ha)	1,2	64

\*les calculs d'IFT et de coût prennent en compte l'anti oïdium, à savoir du Thiovit à 2,5kg/ha  
(Source : Coût des fournitures en viticulture et œnologie 2017)

Liste des produits de biocontrôle disponible sur : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-635>

La parcelle d'essai a été déplacée à cause du gel de fin avril. C'est le viticulteur qui a assuré les traitements sur la 1<sup>ère</sup> partie de campagne en attendant de confirmer une présence de grappes suffisante pour mener l'essai à bien. De ce fait, uniquement 2 traitements ont été réalisés, le 27 juin et le 13 juillet. Pour provoquer des contaminations et maintenir une pression élevée des arrosages (aspersion) ont été réalisés autour du 20 juin et du 20 juillet.

**Graphique 1 : Positionnement des traitements - Données météo**



**Tableau 3 – Notations de Mildiou du 07/07/17 et analyses statistiques Newman-Keuls (NK avec seuil de 5%)**

07-juil	Feuilles				Grappes			
	Fréquence		Intensité		Fréquence		Intensité	
Modalités	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK
TNT	10,5	A	1,3		4,5		0,3	
TV	2,5	B	0,3		3		0,2	
TV + Redeli	5	B	1,1		3		0,2	
TV + Bastid	3,5	B	0,6		2,5		0,1	
TV + Redeli + Heliosol	5	B	0,8		1		0,3	
TV + Bastid + Heliosol	4,3	B	0,6		0,5		0,03	

- Plus d'attaques sur TNT mais globalement peu intenses.
- Grappes peu touchées.
- Pas de différence statistique entre les traitements.
- Tendance à une meilleure protection sur grappes avec adjuvant

Tableau 4 – Notations de Mildiou du 24/07/2017 et analyses statistiques Newman-Keuls (NK avec seuil de 5%)

24-juil	Feuilles				Grappes			
	Fréquence		Intensité		Fréquence		Intensité	
	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK
<b>Modalités</b>								
<b>TNT</b>	46,5	A	15,2	A	52	AB	11,8	B
<b>TV</b>	23	B	8,6	B	56	AB	13,6	B
<b>TV + Redeli</b>	10,5	B	3,3	C	34	C	8,5	B
<b>TV + Bastid</b>	15	B	6,1	BC	44	BC	9,6	B
<b>TV + Redeli + Heliosol</b>	16,5	B	5,2	BC	56	AB	12,4	B
<b>TV + Bastid + Heliosol</b>	19,3	B	7,5	BC	66	A	21,6	A

- Feuilles très touchées sur TNT.
- Grappes très touchées, modalité 6 subit plus de dégâts que le TNT : modalité en bas de parcelle très humide
- TV + Redeli se détache statistiquement.
- Peu de différences statistiques entre les traitements sur grappes.
- Essai conduit en conditions extrêmes (pluies + aspersion).

## Efficacités des produits associés au cuivre

Tableau 5 – Efficacité des produits au 07 juillet et gain par rapport au témoin de vraisemblance

Modalités	Feuilles				Grappes			
	Eff. Fq	Gain (%)	Eff. Int	Gain (%)	Eff. Fq	Gain (%)	Eff. Int	Gain (%)
<b>TNT</b>	0		0		0		0	
<b>TV</b>	76	0	77	0	33	0	33	0
<b>TV + Redeli</b>	52	-24	15	-62	33	0	33	0
<b>TV + Bastid</b>	67	-10	54	-23	44	11	67	33
<b>TV + Redeli + Heliosol</b>	52	-24	38	-38	78	44	0	-33
<b>TV + Bastid + Heliosol</b>	59	-17	54	-23	89	56	90	57

- Sur grappes, la combinaison TV+Bastid+Heliosol est la plus efficace.
- On peut souligner le bénéfice lié à l'ajout de Héliosol en comparant avec la modalité 4 (TV+ Bastid).

Tableau 6 – Efficacité des produits au 24 juillet et gain par rapport au témoin de vraisemblance

Modalités	Feuilles				Grappes			
	Eff. Fq	Gain (%)	Eff. Int	Gain (%)	Eff. Fq	Gain (%)	Eff. Int	Gain (%)
<b>TNT</b>	0		0		0		0	
<b>TV</b>	51	0	43	0	-8	0	-15	0
<b>TV + Redeli</b>	77	27	78	35	35	42	28	43
<b>TV + Bastid</b>	68	17	60	16	15	23	19	34
<b>TV + Redeli + Heliosol</b>	65	14	66	22	-8	0	-5	10
<b>TV + Bastid + Heliosol</b>	58	8	51	7	-27	-19	-83	-68

- Le cuivre seul assure une grande partie de la protection sur feuille mais peine sur grappe.
- Le TV+Redeli obtient le meilleur résultat sur feuille et sur grappe.
- L'ajout d'adjuvant ne permet de faire face à la très forte pression.

Les tendances établies dans ces essais sont à nuancer en partie par la configuration de l'expérimentation. D'abord, la parcelle est en pente et certaines modalités (avec adjuvant Héliosol) ont subi un taux d'humidité plus élevé, favorisant l'installation du mildiou. De plus, le renouvellement s'est fait sur une cadence de 14 jours, au-delà des recommandations qui se situent autour de 10 - 12 jours. Enfin, le positionnement des traitements non plus n'a pas été optimal compte tenu de la fin de rémanence des produits, des pluies fréquentes et de l'aspersion.

**L'essai montre que l'intégration de produits alternatifs et de biocontrôle dans une stratégie de protection conventionnelle est à considérer.**

Nous remercions Monsieur Guimbertaud, responsable d'exploitation au Domaine de Hauteneuve, ainsi que Julien Vignaud (stagiaire) pour leur collaboration qui ont permis la réalisation de ces essais dans de bonnes conditions expérimentales.

Plus d'infos : Frédéric JOSEPH

## Tests de produits alternatifs anti mildiou

Depuis 2010, la Chambre d'agriculture de la Charente avec le soutien de la Section viticole a testé plus d'une dizaine de produits alternatifs dans le cadre de la lutte anti mildiou. Retrouvez l'ensemble des résultats sur notre site internet :

Année	Bulletin technique	Pages	Produits testés
2010	n°21	12-13	Semafort / PK2
2011	n°24	13-15	LBG / TRAFOS / purin d'ortie purin de prêle
2012	n°29	16-22	LBG / EVB PRP
2013	n°32	17-21	LBG / KENDAL
2014	n°35	15-16	KENDAL / LBG / DiNa
2015	n°38	14-19	cos oga / kendal / LBG/ REDELI
2016	n°41	4-5	LBG / REDELI / labifol spydone / Cantor

## Collectif Martell Agro Eco : 16 viticulteurs engagés

En décembre dernier, le collectif Martell Agro Eco s'est réuni pour la première fois à Cognac. Ce collectif, animé par la Chambre d'agriculture de la Charente est inscrit dans le programme 30 000 DEPHY. Il a pour objectif de faire rayonner les bonnes pratiques permettant d'accélérer la transition agroécologique. Pendant trois ans, seize viticulteurs, livreurs Martell, vont tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le plan Ecophyto et projeter leurs exploitations face aux enjeux de la filière Cognac en allant plus loin que le réglementaire.

Plus d'infos : Jean Chrisophe GÉRARDIN (05 45 36 34 00)



## La vie de la Chambre

### Directive nitrates : négociations pour l'harmonisation Nouvelle-Aquitaine

L'écriture de l'arrêté du PAR (Programme d'Action Régional) Nouvelle Aquitaine est en cours. Depuis trois mois, des réunions techniques et des échanges avec la DREAL et la DRAAF s'enchaînent.

Les premières propositions de l'administration des mesures applicables de la Directive Nitrates ont été sévères ! Grâce aux négociations et à la forte mobilisation des élus Poitou-Charentes, ces mesures pourraient être aménagées. Nous espérons que les règles

du PAR ne soient pas beaucoup plus contraignantes que celles actuellement en vigueur. Des consultations publiques sur le projet régional auront lieu en mai pour une sortie de l'arrêté prévue en juin.

En parallèle, le même travail est en cours pour la redéfinition de la zone vulnérable Adour Garonne. Votre Chambre d'agriculture vous tiendra informés des mesures validées.

Contact : Emmanuel GUIONNET

### Ma PAC avec

## TRANQUILITÉ

Tranquilité Traçabilité

Dès aujourd'hui, prenez rendez-vous pour faire votre déclaration PAC avec nos services. Tél. 05 45 24 49 59 / 81

Allez plus loin avec la Chambre d'agriculture de la Charente, en suivant toute notre offre Tranquilté.

## Café démonstration <sup>Mes</sup> parcelles

De la sécurité à la performance

Lundi 26 février 2018

à 10h00 à la Chambre d'agriculture  
à Segonzac

Venez découvrir : le logiciel Mes parcelles  
et nos offres d'abonnements

Contact

Marie Christine BIDAULT

Tél. : 05 45 24 49 62 / 06 13 50 11 99

mariechristine.bidault@charente.chambagri.fr

## Pensez à votre plan de fumure !

Si votre exploitation est située en zone vulnérable, c'est le moment de réaliser votre Plan prévisionnel de fumure azotée.

La Chambre d'agriculture vous propose ses services qui vous garantissent :

- Un accompagnement personnalisé
- Un conseil technique indépendant
- Une optimisation économique de votre fertilisation azotée
- La sécurité lors d'un éventuel contrôle.

Contact : Marie-Christine BIDAULT - Tél. 05 45 24 49 62 - mariechristine.bidault@charente.chambagri.fr

## Viti Flash 16/17

Bulletin d'information hebdomadaire en saison,  
basé sur l'analyse des données météo en fonction du cycle de la vigne.

- toute l'actualité de la vigne en Charentes
- des informations techniques pertinentes pour raisonner vos interventions
- des solutions adaptées à votre situation

Abonnez-vous !

Contact : Tél. 05 45 36 34 00



www.charente.chambagri.fr